

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
LE MARDI 5 AOÛT 2014

Assemblée publique de consultation tenue le mardi 5 août 2014 à 19 h dûment convoquée par publication dans le journal et affichage aux deux endroits requis, le tout selon les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que celle du Code municipal.

Le maire suppléant : Madame Carol Rivard.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer et Messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Claude Leroux, maire.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire suppléant madame Carol Rivard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents.

Résolution # 2014-08-188
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de l'assemblée publique de consultation du 5 août 2014 à 19 h.

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, explique le projet de règlement # 325-2014 visant à :

Modifier le règlement de zonage # 231-2006 de façon à permettre l'entreposage extérieur à l'intérieur de la zone 528.

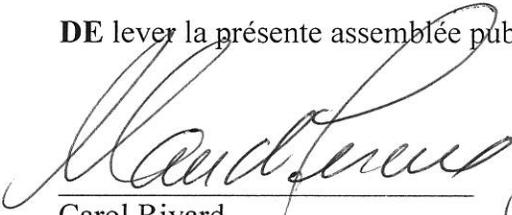
Les citoyens présents sont informés de la teneur du règlement.

Résolution # 2014-08-189
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente assemblée publique de consultation à 19 h 55.


Carol Rivard
Maire suppléant


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 5 AOÛT 2014

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le cinquième jour du mois d'août 2014 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire suppléant: Madame Carol Rivard.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer et Messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Claude Leroux, maire.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire suppléant madame Carol Rivard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2014-08-190 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 août 2014 à 20 h.

Résolution # 2014-08-191 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2014-08-192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juillet 2014 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-08-193 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 3 juillet au 5 août 2014 dont le montant est de 165 204,56 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 246 771,16 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2014-08-194 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2014 VISANT À** **MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 231-2006 DE** **FAÇON À PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR À** **L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 528**

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre l'entreposage extérieur de conteneurs sur un site où est autorisé un usage « vente, réparation et entreposage de camions, de pièces de camion et machineries lourdes, neufs ou usagés » ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 juillet 2014 ;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT DE ZONAGE

ARTICLE 1.

Le premier alinéa de l'article 11.25 est modifié en retirant le paragraphe c).

ARTICLE 2.

La grille des usages et normes visées à l'article 1.5 du règlement de zonage et à son annexe est modifiée pour la zone 528 :

- a) en ajoutant le symbole « * (6) » dans la colonne « usages autorisés » vis-à-vis le titre « INDUSTRIEL – CLASSE B » ;
- b) en ajoutant la note particulière « (6) Limité à l'entreposage extérieur de conteneurs à titre d'usage principal ou accessoire. »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

La grille modifiée est jointe à l'annexe A, cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2014-08-195

AUTORISATION À ALLER EN APPEL D'OFFRES – PROJET MISE À NIVEAU DES ÉTANGS AÉRÉS

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à aller en soumission publique par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet de mise à niveau des étangs aérés.

Résolution # 2014-08-196

MODIFICATION DU RÈGLEMENT # 234-2006 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de modifier les coûts pour l'obtention de permis d'usage résidentiel pour le bâtiment principal et d'usage non résidentiel pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Manuel de procédures de la Direction générale de l'aménagement du ministère des Affaires municipales, la modification de la tarification des permis et certificats se fait par résolution :

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'article 8. *TARIFS RELATIFS AUX PERMIS DE CONSTRUCTION* soit modifié en remplaçant les coûts mentionnés par les suivants :

USAGE RÉSIDENTIEL	COÛT	DURÉE DU PERMIS
Bâtiment principal (ne comportant que des unités d'habitation)	20 \$ plus 1 \$ par tranche de 1 000 \$ de coût des travaux jusqu'à concurrence de 150 \$	12 mois

USAGE NON RÉSIDENTIEL	COÛT	DURÉE DU PERMIS
Bâtiment principal	3 \$ par 1 000 \$ de travaux jusqu'à concurrence de 250 \$	12 mois



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-08-197

**POLITIQUE ÉTABLISSANT UN TARIF HORAIRE POUR
L'UTILISATION DU TRACTEUR**

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion, le personnel municipal doit utiliser le tracteur afin d'effectuer certains travaux privés;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fixe un tarif horaire de 75 \$ à facturer lorsqu'un employé municipal et le tracteur sont utilisés aux fins de travaux privés. Un minimum d'une (1) heure sera facturé pour toute utilisation.

Résolution # 2014-08-198

**POLITIQUE ÉTABLISSANT UN TARIF POUR LES FRAIS
D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix doit occasionnellement facturer pour divers services;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fixe et ajoute des frais d'administration de 25 \$ à la facturation, lorsque requis.

Résolution # 2014-08-199

EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie monsieur Gilles Bastien;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

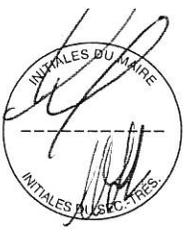
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix embauche monsieur Jonathan Lemonde à titre de pompier à temps partiel.

Résolution # 2014-08-200

DEMANDE DE RECLASSEMENT DE LA 67^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la 67^e Avenue est une route locale donnant accès à des propriétés rurales habitées en permanence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE la 67^e Avenue est une voie de circulation donnant accès à la 1^{re} Rue sur laquelle se trouvent deux (2) marinas, un (1) camping de 140 sites ainsi qu'un quai fédéral à l'extrémité Est;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Richelieu d'appuyer sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin que celui-ci procède au reclassement de la 67^e Avenue dans le but de la reconnaître « route locale de niveau 2 ».

Résolution # 2014-08-201

MANDATS À L'AVOCAT – RÉGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs lettres et rapports envoyés aux citoyens, nous n'avons obtenu aucune collaboration ni amélioration d'aucune sorte;

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme Dunton Rainville, avocats, dans plusieurs dossiers : matricules 2095-28-3238, 2095-28-6338, 1792-03-8727, 2304-24-3215, 2304-34-1349 et 2096-40-5452, afin de faire respecter notre réglementation d'urbanisme.

Résolution # 2014-08-202

APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'ASPHALTAGE – 79^E AVENUE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à demander des soumissions pour des travaux de correction et d'application d'une couche d'usure sur la 79^e Avenue. Des soumissions par voie d'invitation seront envoyées.

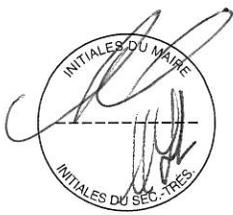
Résolution # 2014-08-203

AMÉLIORATION DU DRAINAGE – 57^E AVENUE

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la pose d'un tuyau de 15 pouces de diamètre sur le terrain du matricule 2197 88 9997 afin de permettre l'égouttement d'une partie de la 57^e Avenue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-08-204

CLÔTURE DU PARC – ACHAT DE LATTES

CONSIDÉRANT la proximité du nouveau parc avec la propriété du 53, rue St-Germain;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat et l'installation de lattes, sur la clôture du parc dans le secteur sud, sur un côté seulement (propriété privée) dans le but de préserver l'intimité des voisins et celle des utilisateurs des installations récréatives.

Résolution # 2014-08-205

ACHAT ET INSTALLATION DE TOURBE - NOUVEAU PARC – SECTEUR SUD

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'achat et la pose de tourbe pour un montant d'environ 2 350 \$ tel qu'estimé par Pépinière Jacques-Cartier, au nouveau parc du secteur sud.

Résolution # 2014-08-206

INSTALLATION D'UNE RAMPE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'installation de deux rampes aux portes d'entrée des locaux des fermières et de la FADOQ. Le coût de fabrication, matériel et installation est de 325 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de juillet 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de juillet 2014.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant, madame Carol Rivard, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2014-08-193, 2014-08-195, 2014-08-199, 2014-08-201, 2014-08-202, 2014-08-203, 2014-08-204, 2014-08-205, 2014-08-206.

Marie Lili Lenoir

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2014-08-207

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 10.

Carol Rivard
Maire suppléant

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière